

CONVOCAATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le 17 décembre 2025 à 20h00 à la mairie, salle du conseil.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Recensement de la population : rémunération de l'agent recenseur
- Devis pour création d'un plan du cimetière
- Baux ruraux
- Questions diverses

Fait à Glamondans, le 10 décembre 2025
le Maire, Xavier MOREL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Le 17 décembre 2025, à 20h00, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier MOREL

Etaient présents : tous les conseillers sauf M. Alain GOGUEY qui donne pouvoir à Mme Pascale SANTI et M. Stéphane PETIT à M. Xavier MOREL.

Date de convocation : 10 décembre 2025

La séance débute à 20h05

1/ désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Mme Pascale SANTI pour remplir cette fonction.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur un devis pour des travaux d'installation de sanitaires dans le logement communal.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2/ approbation du projet de procès-verbal de la séance précédente

Le maire invite les conseillers municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2025. En l'absence de remarques, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

3/ recensement de la population 2026 : rémunération de l'agent recenseur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'Etat versera en 2026 une dotation de 364 € (406 € en 2020), pour le recensement de la population de Glamondans, soit une diminution de 42 € par rapport au recensement 2020.

Monsieur le Maire rappelle la candidature de Madame Anita BREILLAT-MICHAUD pour le poste d'agent recenseur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rémunérer l'agent recenseur sur la base forfaitaire de 5 € brut par logement enquêté. Ce forfait englobe les 2 demi-journées de formation, les tournées de repérage, de distribution et de récupération des imprimés, et les frais de déplacement sur une période allant de 4 à 6 semaines.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

4/ devis pour plan du cimetière

Monsieur le Maire rappelle le souhait du Conseil Municipal de faire établir un relevé topographique. Il présente le devis de M. Cédric LINDECKER, dessinateur-projeteur, d'un montant de 1100 € TTC. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis présenté.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

5/ baux communaux

Monsieur le Maire informe les conseillers que le projet élaboré par Madame Aurélie LAURENT est modifié. Madame LAURENT ne souhaite louer que la parcelle ZB 27. Les parcelles restantes à louer sont donc les suivantes : ZB 21, ZB 23 et ZB 66.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les parcelles ZB21 et 23 à M. Antoine CLERC et la parcelle ZB 66 à M. Denis PETETIN.

- qu'un plan de chaque parcelle avec localisation des haies sera annexé aux baux délivrés.

Le prix de location sera celui du précédent bail de M. MICHAUD, arrêté fin 2023, et actualisé par application des taux préfectoraux.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

6/ travaux logement : devis pour installation de sanitaires

Monsieur le Maire présente le devis de la société YAZLOVETSKY pour des travaux d'installation d'un nouveau sanitaire et d'un radiateur dans le logement en réfection. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis d'un montant de 1046.10 € TTC.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

7/ Budget Commune : DM1

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les écritures suivantes :

compte 2116 : 1100 €

compte 2132 : 1047 €

compte 023 : 2147 €

compte 021 : 2147 €

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

INFORMATIONS, QUESTIONS DIVERSES

La société FINN-EST a déposé un permis d'aménager sur des terrains situés au centre du village.

Remplacement de l'agent communal : quatre candidatures ont été déposées. Le Conseil Municipal en retient une. Cette personne sera reçue par Monsieur le Maire.

L'entreprise YAZLOVETSKY sera contactée pour le chauffage de l'église.

Demande d'adressage à faire pour deux maisons.

Fin de la séance à 21h25

Liste des délibérations prises lors de cette séance

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal des séances précédentes

Recensement de la population : rémunération de l'agent recenseur

Devis pour création d'un plan du cimetière

Baux ruraux

Devis pour travaux logement communale

Budget Communal : décision modificative 1

Liste des membres présents : Laurent MEILHAC, Xavier MOREL, Léonie RENAUD, Marie-Madeleine ROUSSELOT, Christian RUEFF, Pascale SANTI, Marylène SIMONIN et Aude TOFFEL.

Signatures :

La secrétaire de séance,
Pascale SANTI

Le Maire,
Xavier MOREL